Abonnez-vous
Faites un don
Offrez *Le Courrier*

En Suisse et en France, les collègues du physicien emprisonné se mobilisent

Paru le Jeudi 10 Mars 2011

PHILIPPE BACH

LIBERTÉS - Un physicien du CERN et du Poly de Lausanne a été arrêté en France en 2009 pour collusion terroriste. Ses soutiens crient à l'erreur judiciaire.

Dangereux extrémiste ou victime collatérale des lois antiterroristes qui prennent de sérieuses libertés avec les règles garanties par les Etats démocratiques? Hier, les membres du Comité de soutien à Adlène Hicheur1 ont donné de la voix, les manoeuvres en coulisses n'ayant rien donné. Dans ce collectif, on retrouve notamment Jean Ziegler et Jack Steinberger, Prix Nobel de physique en 1988. Depuis le 8 octobre 2009, soit depuis 517 jours, ce physicien actif au Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) et enseignant à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) est détenu à la prison de Fresnes (Paris) en vertu de la législation antiterroriste qui a été mise en place dans l'Hexagone après le 11 septembre 2001. Il lui est reproché d'avoir eu des contacts avec des milieux islamistes, la cellule Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi).

Ses pairs – le comité est présidé par son directeur de thèse Jean-Pierre Lees, directeur adjoint du laboratoire de physique des particules à Annecy-le-Vieux – ne croient pas à sa culpabilité. Adlène Hicheur a certes des idées très arrêtées sur la politique au Moyen-Orient, mais il n'a jamais proféré des idées extrémistes ou violentes. «D'ailleurs en Suisse, où une enquête a été lancée, le dossier a été classé par le Ministère public fédéral», relève Jean-Pierre Merlo, physicien au CERN et secrétaire du comité de soutien. En France, comme le dossier est à l'instruction, seule son avocate y a accès et elle n'a pas droit de communiquer son contenu. Quelques fuites organisées par les instances policières ont fait état de préparatifs d'attentats. Ce qui est jugé absurde. Ni ses capacités – l'intéressé serait un «cérébral», incapable de dépanner sa voiture – ni les cibles évoquées – une caserne à Annecy (F) – ne paraissent crédibles. Pour le comité de soutien, le tort de M. Hicheur a été de surfer sur internet et, peut-être, d'y avoir tenu des propos un peu imprudents. «Mais il est tout à fait incroyable d'être enfermé pendant près de deux ans pour avoir été sur des sites internet – on ne sait pas lesquels – qui sont peut être même des leurres mis en place par les services secrets américains», s'étonne Denis Linglin, physicien et ancien directeur de laboratoire au CNRS. M. Lees relève pour sa part que cherchant à mettre la main sur la fameuse législation française antiterroriste, il s'est lui-même retrouvé, sans le vouloir, sur un site dit extrémiste. Pour l'heure, le comité de soutien est fort de 180 membres. Principalement des collègues du Cern, du Poly ou des proches. Des lettres ont été envoyées à la présidence française, au Ministère de la justice et aux partis politiques. Mais sans succès, les interlocuteurs s'abritant derrière la séparation des pouvoirs pour ne pas intervenir dans une affaire relevant de la justice. Reste un espoir. Après treize demandes de mise en libertés, toutes refusées, l'affaire va être jugée par la Cour de cassation. Si cette instance refuse, elle aussi, de libérer le physicien, cela ouvre la voie à une action en droit à la Cour européenne des droits de l'homme. I

Note : *Le comité de soutien a ouvert un site internet: http://soutien.hicheur.pageperson-orange.fr/*

Publicité

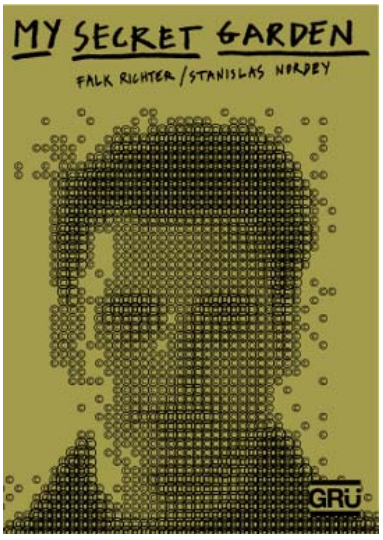

Commentaires

En Suisse et en France, les collègues du physicien emprisonné se mobilisent | S'identifier ou créer un nouveau compte | 0 Commentaires

Affichage Par discussions Ordre Le plus ancien d'abord Rafraîchir

Les commentaires appartiennent à leur auteur.
Ils ne représentent pas forcément les opinions du *Courrier*.

Valid XHTML | Valid CSS | Copyright © NAC | Base Design by SmallPark | Build by Olivier Evalet | Fully GPL software

;